

Rapport d'activité annuelle

2024-2025

En application de l'article 22 de l'ordonnance du 29 décembre 1958, tel qu'il résulte de la loi organique du 15 janvier 2021, « les membres du Conseil économique, social et environnemental remettent au président un rapport de leur activité annuelle. Ce rapport est rendu public sur le site internet du Conseil. »

Le rapport est annuel et individuel. Il présente l'activité du membre au sein du Conseil comme à l'extérieur quand il représente le Conseil. Tous les membres du Conseil sont invités à présenter le bilan de leur activité. Le premier rapport porte sur la période mars 2024-mars 2025.

Établi individuellement par chaque conseillère et conseiller, il s'inscrit néanmoins dans le cadre d'une activité collégiale qui s'exerce au sein du CESE chaque fois que les groupes, les formations de travail et l'Assemblée plénière se réunissent. Pour bien prendre la mesure de cette activité générale à laquelle contribuent les conseillers et les conseillères, le lecteur est invité à prendre connaissance du rapport d'activité du CESE.

*

I. Informations concernant la Conseillère ou le Conseiller

- Thomas Aonzo
Prénom et nom :
- CFDT
Organisation représentée au CESE :
- Président Union-Indépendant
Fonction(s) dans l'organisation représentée :
- CFDT
Groupe d'appartenance :
- Président de Union Indépendants
Autre activité en dehors du CESE :
Freelance, Associé - CTO de l'entreprise Revalo
.....

II. Contribution aux avis, études, résolutions et contributions du Conseil

- Participation aux formations de travail (permanentes et temporaires) :

Types de formations de travail	Nom de la formation de travail
Formations permanentes	Commission Éducation, culture et communication
Formations temporaires	

- Contribution aux travaux du CESE au cours de l'année écoulée :

Liste des avis, études ou résolutions pour lesquels la Conseillère ou le Conseiller a eu une **contribution active** (auditions, entretiens, amendements, visites, référent RAEF ou PNR...).

Intitulé du texte (avis, études, résolutions, contributions...)	Modalités de contribution de la Conseillère ou du Conseiller (hors fonctions de rapporteur cf. <i>infra</i>)
Avis "Agir pour une information fiable, indépendante et pluraliste au service de la démocratie"	Contribution aux travaux de la commission Education, culture et communication
Rapport et avis "Réussite à l'École, réussite de l'École"	Contribution aux travaux de la commission Education, culture et communication
Avis "De la banalisation de la violence verbale au discours de haine"	Contribution aux travaux de la commission Education, culture et communication
Avis "Sortir de la crise démocratique - Rapport annuel sur l'état de la France en 2024 (RAEF)"	Référent de la commission Education, culture et communication

- **Travaux et textes pour lesquels la Conseillère ou le Conseiller a été rapporteur ou corapporteur :**

Formation de travail	Intitulé du texte	Date de saisine de la formation de travail par le Bureau	Date de présentation de l'avis en plénière
Commission Education, culture et communication	Contribution RAEF de la Commission Education, culture et communication		23/10/2024

- **Actions de mise en valeur des avis et préconisations du CESE :**

Intitulé du texte	Contexte et modalités de présentation du texte de présentation du texte et des préconisations	Date de présentation du texte

- **Précisions ou éléments complémentaires :**

--

III. Contribution à la vie de l'institution (hors avis, études, résolutions et contributions)

Type de participation	Rôle et activité de la Conseillère ou du Conseiller au cours de l'année écoulée
Responsabilités au sein du Conseil (Bureau, présidence de groupe, de formation de travail...)	Aucune
Participation à des groupes de travail internes	
Productions écrites visant à l'amélioration du fonctionnement de l'institution ou à la présentation de ses travaux	
Représentations extérieures du Conseil	
Participations à des temps forts et/ou des évènements de valorisation de l'institution	
Participation aux conventions citoyennes et autres dispositifs	
Autres formes de participation	

Modalités de participation aux travaux du groupe d'appartenance :

Réunion hebdomadaire sur l' actualité des formations de travail, les projets de déclarations et l' ordre du jour du Bureau du CESE ;

Échange hebdomadaire de préparation et de retour sur les travaux des commissions, de rédaction d' amendements par les membres du groupe d' une même formation de travail ;

Réunion bimestrielle avec un membre de la commission exécutive confédérale sur l' actualité et les travaux du CESE ;

Séminaire annuel du groupe sur l' organisation du travail et la prospective ;

Échanges permanents avec les référents de la confédération et des fédérations concernées en lien avec l' objet de la saisine ;

Réunion bisannuelle avec les mandatés CFDT des CESER et échanges réguliers avec les mandatés au CES européen ;

Promotion des travaux du CESE vers les instances confédérales, fédérales et territoriales de la CFDT.